



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Gestion et police de l'eau**

Affaire suivie par Carole MORTIAU  
TMA-CM/SC/ LET201528  
Tél : 05 59 80 88 15  
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Lettre recommandée avec AR n° 2C 156 175 3786 3

Pau, le **20 NOV. 2020**

Monsieur le Gérant

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux de reprise du seuil en enrochements bétonnés sur le gage de Pau sur les communes de Coarraze et d'Igon.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
La cheffe du service Gestion  
et Police de l'Eau,

Juliette Friedling

SNC TOURNIER  
Usine hydroélectrique  
3 ZA Pous  
BP 24  
64800 COARRAZE